HONORAIRES DE L'AGENCE DELAVILLE IMMOBILIER T.V.A. 20 % INCLUSE

VENTES ANCIEN

Montant de la transaction	Locaux à usage d'habitation ou professionnelle	Terrain à bâtir	Cession de bail ou commerce	Locaux à usage commercial ou industriel
Jusqu'à 110 000 €	8 %	8 %	8 %	8 %
De 111 000 € à 249 000 €	6 %	6 %	6 %	6 %
Au-dessus de 250 000 €	5 %	5 %	5 %	5 %

Les tarifs ne sont pas cumulatifs et ne s'appliquent que pour la tranche de prix fixé Sauf mention contraire indiquée au mandat et sur les publicités, la rémunération sera à la charge du vendeur.

VENTE NEUF EN VEFA

Appartements	Maisons	
Généralement 6 % TTC du montant TTC de la vente	Généralement 5 % TTC du montant TTC de la vente	

Les honoraires de vente en VEFA sont toujours à la charge du promoteur vendeur Les honoraires peuvent varier en fonction du promoteur, les montants indiqués sont le maximum.